



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Bordeaux, le 11 juillet 2022

**176 équipements sportifs de proximité subventionnés par l'État en Nouvelle-Aquitaine**

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris et de son plan « héritage et durabilité », le président de la République a exprimé sa volonté de faire de la France une nation plus sportive en augmentant de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici 2024.

Il a annoncé notamment à cet effet le lancement d'un **programme de soutien**, via l'Agence nationale du sport à **la construction de 5000 équipements sportifs de proximité à réaliser d'ici 2024**.

Ce programme est doté de 200 millions d'euros sur 3 ans dont 81 millions d'euros pour l'année 2022 alloués aux préfètes et préfets de région, délégués territoriaux de l'Agence, pour l'attribution d'un financement, après examen des commissions territoriales (ou des conférences des financeurs), à des projets portés par des collectivités ou des associations à vocation sportive.

**Pour la région Nouvelle-Aquitaine, l'enveloppe 2022 s'élève à plus de 7 millions d'euros.** Elle a d'ores et déjà permis de financer **176 projets de proximité** dans les 12 départements de la région.

Plus d'information sur le programme sur : <https://www.agencedusport.fr/programme-des-equipements-sportifs-de-proximite>

*En annexe : la liste des projets subventionnés*

